

**ARRETE MINISTERIEL FIXANT LE MODELE DU RAPPORT D'INSPECTION CONCERNANT  
LES MEMBRES DU PERSONNEL STAGIAIRE PREVU A L'ARTICLE 48 DE L'ARRETE  
ROYAL DU 22 MARS 1969 FIXANT LE STATUT DES MEMBRES DU PERSONNEL  
DIRECTEUR ET ENSEIGNANT, DU PERSONNEL AUXILIAIRE D'EDUCATION, DU  
PERSONNEL PARAMEDICAL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT GARDIEN,  
PRIMAIRE, SPECIAL, MOYEN, TECHNIQUE, ARTISTIQUE ET NORMAL DE L'ETAT, DES  
INTERNAT DEPENDANT DE CES ETABLISSEMENTS ET DES MEMBRES DU PERSONNEL DU  
SERVICE D'INSPECTION CHARGE DE LA SURVEILLANCE DE CES ETABLISSEMENTS**

A.M. 30-09-1969

M.B. 23-12-1969

**Modifications**

N r	Typ e	Remarque	Date de disposition	Date du Moniteur	Remarque	Ref. document
1	A.G t		19-07-93	22-12-93		

**ARTICLE 1er.** - Le rapport d'inspection concernant les membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation et du personnel paramédical des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécial, moyen, normal, technique et artistique de l'Etat, admis au stage, est fixé selon le modèle annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 1er septembre 1969.

complétée par A.Gt 19-07-1993

ANNEXE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE

Rapport d'inspection relatif aux membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation et du personnel paramédical des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécial, moyen, normal, technique et artistique de l'Etat, admis au stage.

Etablissement d'enseignement:.....  
 .....  
 =====  
 Rapport d'inspection relatif à M. (nom et prénoms) (1).....  
 .....  
 Diplôme : .....  
 Fonction : .....  
 Activités inspectées (2).....  
 Autres activités (3) .....  
 =====  
 Motif de l'inspection: .....  
 Date de l'inspection :.....  
 Nom de l'inspecteur : .....  
 =====

Appréciation relative aux activités inspectées :

=====

Appréciation relative à la valeur du membre du personnel :

=====

Considérations pédagogiques et directives méthodologiques :

=====

Avis de l'inspecteur (4) :

1. Je propose de nommer le stagiaire à titre définitif, à l'issue du stage.
2. Je propose que le stage soit prolongé d'un an.
3. Je propose de licencier le stagiaire.

Signature de l'inspecteur :

Date :

=====

Ce rapport a été remis au membre du personnel en date du.....

Signature de l'inspecteur

Signature de l'intéressé

=====

Pris connaissance du rapport et de l'avis de l'inspecteur.

D'accord (4)                      Pas d'accord (4) pour les motifs  
suivants :

Date :

Signature de l'intéressé :

=====

Ce rapport a été remis au chef d'établissement en date du .....

Un recours est/n'est pas (4) joint au rapport.

Signature du chef d'établissement :

Signature de l'intéressé :

=====

Ce rapport et le recours (4) a (ont) été adressé(s) à l'inspecteur en date du

Signature du chef d'établissement :

=====

Observations de l'inspecteur général ou de l'administrateur pédagogique:

.....  
.....

Date : Signature de l'inspecteur général ou de l'administrateur pédagogique

=====

(5) Avis de la chambre de recours : .....

Date : Signature du président :

=====

(5) Décision du Ministre : .....

Date : Signature :

=====

- (1) Pour la femme mariée, indiquer nom, prénoms, épouse de .....
- (2) Décrire ces activités en précisant leur nature et le nombre d'heures prestées par semaine.
- (3) Décrire ces autres activités en précisant leur nature, le nombre d'heures prestées par semaine et l'(les) établissement(s) dans lequel (lesquels) elles sont prestées.
- (4) Biffer la mention inutile.
- (5) A remplir uniquement s'il y a recours.